

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2018

DELB-20180456 - DROITS D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS INTERNATIONNAUX - VOEU.-

Procès-verbal de séance en attente de validation.

M. Le Président.- Le Conseil Communautaire, réuni le 20 décembre 2018, sous la Présidence de Luc LEMONNIER, Président :

CONSIDERANT

Le 19 novembre dernier, le premier ministre a annoncé une stratégie globale « Bienvenue en France » afin d'accueillir plus d'étudiants internationaux.

Nous sommes attachés à un service public d'enseignement supérieur et de recherche ouvert à tous. Les étudiants étrangers participent à la richesse de nos échanges internationaux et se révèlent de véritables ambassadeurs de la France dans leurs pays d'origine.

Concernant la hausse des frais d'inscriptions pour les étudiants extra-européens, ceux-ci devront, **dès la rentrée 2019, payer 2770 euros pour entrer en licence et 3770 euros pour rentrer en master contre 170 euros actuellement.**

L'université du Havre **compte près de 20 % d'étudiants extra-européens**, qui ne bénéficient pas d'accompagnement. Cette hausse pourrait avoir un impact négatif pour le développement de notre université qui fait de l'ouverture vers le monde un de ses atouts majeurs.

Concernant les données statistiques dans notre agglomération sur le nombre d'étudiants internationaux, l'Institut Universitaire de Technologie en recense 107 sur 2126 soit 5 %, la fac des Sciences et Techniques 1006 sur 1920 soit 52 %, L'Institut supérieur d'études logistiques 43 sur 474 soit 9 %, la Faculté des Affaires Internationales 363 sur 2239 soit 16 %, l'Unité de Formation Lettres et Sciences Humaines 84 sur 1063 soit 7 %. Certains départements risquent donc d'être impactés très fortement

Nous nous tenons donc à la disposition de l'Etat afin d'engager une réflexion avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur, dont les collectivités locales, pour améliorer les conditions d'accompagnement des étudiants étrangers (frais de scolarité, transport, logement, frais de santé, restauration...).

Vote : adoptée à la majorité

Pour : 51, Contre : 1, Abstentions : 11, Ne prennent pas part au vote :